



SENSIBILISER AU TRI ET AU ZÉRO DÉCHET

Prêt de matériel pour les manifestations

Cyclad prête aux Communes, clubs sportifs, associations, ... :

- Des bacs pour les emballages, les ordures ménagères, le verre et les biodéchets déclinables en 140, 240, 360 et 660 litres.
- Des points tri (dans la limite des quantités disponibles) avec des sacs jaunes et des sacs noirs.
- Des gobelets réutilisables.
- Des oriflammes.
- Des pinces à déchets.

Le matériel est à retirer sur rendez-vous au 05 46 07 16 66
l'Écosite • Impasse des Perches • ZI des Charriers • 17100 Saintes



Pour un tri efficace, Cyclad accompagne les organisateurs pour la mise en place de tables de tri. Il s'agit d'un espace dédié au tri, identifié par des oriflammes et des tables derrière lesquelles les bénévoles formés au tri aident les participants à trier ou déposent eux-mêmes les déchets dans les bacs. A la fin de la manifestation, la qualité du tri permet d'économiser du temps et de l'énergie tout en offrant une image valorisante de l'événement.

Animer le territoire

Cyclad accompagne les établissements scolaires, centres de loisirs, maisons de retraite, entreprises, associations et collectivités pour la mise en place ou le renforcement du tri. Des composteurs collectifs peuvent être mis en place pour le tri des biodéchets des cantines ou restaurants. Cet accompagnement peut être complété par des animations sur 4 thématiques :

- Le tri et le recyclage.
- La réduction des déchets.
- Le compostage.
- Le gaspillage alimentaire.



Maquette et illustrations : www.yamigaudreau.fr • guillaume • 022020
Tous les papiers se trient et se recyclent

La visite du centre de tri Altriane

Cyclad invite les élus, les agents, les habitants, les associations et les entreprises de son territoire à visiter le centre de tri des emballages situé à Salles-sur-Mer. Inscription sur cyclad.org rubrique Contact.

Groupe à partir de 10 personnes

cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

VOS CONTACTS

Accueil Cyclad • contact@cyclad.org • 05 46 07 16 66

Collecte et déchetteries

Nicolas DUTREUIL • coordonnateur de collecte et responsable déchetteries
secteur Coeur de Saintonge et Gémozac • n.dutreuil@cyclad.org

Sensibilisation au tri zéro déchet

Morgane FOTIUS • Conseillère Zéro Déchet • m.fotius@cyclad.org



PRÉVENTION
ET GESTION
DES DÉCHETS
MÉNAGERS

**GUIDE
POUR LES
COMMUNES**

cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GÉMOZAC
& de La Saintonge Viticole

INFORMER



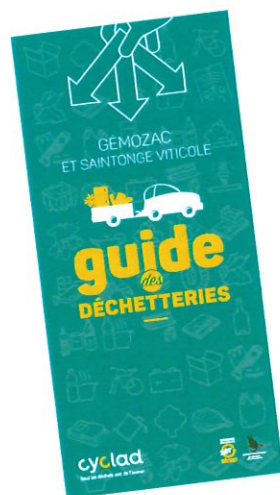
Le calendrier de collecte et les consignes de tri

- Le calendrier est renouvelé au mois de décembre et envoyé dans toutes les boîtes aux lettres (y compris les Stop Pub). Cyclad peut renvoyer à tout moment de l'année de nouveaux exemplaires du calendrier à la mairie.
- Le calendrier de collecte est consultable sur cyclad.org rubrique Ma commune.
- Toutes les consignes de tri sont consultables sur cyclad.org rubrique Trier.



Le guide déchetteries

- Il informe sur les conditions d'accès, les horaires d'ouverture et les déchets acceptés pour les particuliers.
- Il est consultable sur cyclad.org rubrique Trier puis Le tri en déchetterie.
- Il est réédité uniquement en cas de changement d'horaires ou de jours d'ouverture.
- Cyclad peut renvoyer à tout moment de l'année de nouveaux exemplaires du guide déchetteries à la mairie.



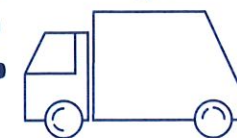
Le tri dans les équipements municipaux

- Cyclad met à disposition des communes un affichage complet pour le tri dans les salles des fêtes, les aires de pique-nique, les locaux sportifs, les restaurants scolaires...
- Pour faciliter le geste de tri, des contenants adaptés doivent être installés par les communes autant pour les emballages que pour les ordures ménagères dans les cuisines, les vestiaires...
- Il est vivement conseillé d'inclure dans la caution de la salle des fêtes un tarif pour le tri des déchets afin d'inciter les organisateurs au tri et d'éviter au personnel municipal de retrier les bacs.



Pour mieux informer les habitants, la Mairie peut faire sur son site internet des liens vers le site internet de Cyclad qui reste à jour. Les services de Cyclad sont à la disposition des élus et des agents de la Commune pour transmettre de l'information pour le bulletin municipal.

COLLECTE



Les sacs jaunes

- La livraison des sacs jaunes aux communes s'effectue fin décembre/début janvier.
- Un état des lieux du stock est demandé fin septembre/début octobre.
- La quantité distribuée n'est pas limitée afin de favoriser le tri des emballages.



La collecte en porte à porte

- En cas de travaux, les services de Cyclad doivent être informés en amont, afin de définir les dispositions à prendre.
- En cas d'impossibilité de circuler, des bacs de regroupement sont mis en place. Les agents n'assurent pas la collecte à pied.
- Les habitants doivent être informés par la commune des modifications éventuelles de la collecte pendant les travaux.
- Les agents de la commune et les habitants doivent veiller à l'élagage des branches pouvant gêner la circulation et blesser les agents sur les trottoirs.
- Pour tout nouveau lotissement, Cyclad se réserve le droit de refuser l'accès du camion si la voirie ou la raquette de retournement ne sont pas suffisamment larges. Un document peut être transmis à la mairie ou à la CDC pour informer des distances nécessaires. Si l'espace est suffisant, la collecte s'effectuera une fois la voirie réalisée.
- Les stationnements gênants peuvent empêcher la collecte.
- Pour connaître les motifs de non collecte de leurs sacs ou de leurs bacs, les habitants doivent contacter l'accueil de Cyclad • 05 46 07 16 66



La collecte en apport volontaire

Les conditions de collecte

- La collecte du verre et du papier est assurée par des prestataires privés pour Cyclad.
- En cas de débordement, merci d'informer Cyclad. Le prestataire doit intervenir dans les 48h.

L'entretien des bornes

- Cyclad est propriétaire des bornes. En cas de dégradation, merci d'informer Cyclad dans les plus brefs délais afin de prévoir une réparation ou un remplacement et de déclencher une déclaration de sinistre auprès de l'assurance.
- Le nettoyage des abords, à l'exception des matériaux collectés (verre et papier), est à la charge de la commune. Le nettoyage du verre et du papier au sol est à la charge du prestataire.

L'emplacement des bornes

- Afin d'assurer la sécurité de la collecte et de la circulation, l'emplacement des bornes répond à des exigences. Pour toute demande de mise en place ou de déplacement, il est indispensable de contacter Nicolas DUTREUIL au 05 46 95 47 94 • 05 46 07 16 66

TEXTILE

Le déploiement et la collecte des bornes textile est assurée par le Relais.

Pour toute demande :

06 80 64 54 19 • 09 64 15 76 65 • lerelais17@lerelais.org

Particuliers

Le service est détaillé dans le Guide déchetterie pour les particuliers

Pour les professionnels et les services municipaux

Pour connaître les modalités d'accès et la tarification, les professionnels et les services municipaux doivent se rapprocher de leur Communauté de Communes.

DÉCHETTERIES